



## **MOTION REMUNERATIONS - La Rochelle 2004**

---

Le congrès dénonce la non augmentation substantielle de la valeur du point et la perte du pouvoir d'achat qui en résulte de l'ordre de 15 % ainsi que le décrochage du SMIC par rapport au salaire d'embauche de l'ordre de 20 % actuellement.

La volonté politique des pouvoirs publics de faire stagner les rémunérations et de lier toute augmentation à une éventuelle signature sur le projet de classification doit être dénoncée et combattue.

La clause proposée dans l'accord relatif à la négociation salariale annuelle basée sur un pourcentage de la RMPP (rémunération moyenne des personnels en place) seule disposition positive, susceptible de redonner à la négociation salariale toute son importance doit être relancée.

Le congrès mandate le Bureau National et son Secrétaire Général afin que celui-ci agisse dans les meilleurs délais pour un déblocage de la situation sur les rémunérations et un rattrapage de l'arriéré à prévoir dans la clause de négociation annuelle.